

L'indispensable sur
**la communauté
et l'individu**

ESCHYLE

Résumé et analyse
des œuvres

Dissertations
corrigées

SPINOZA

**EDITH
WHARTON**

Citations



Introduction

Sandra Glatigny

Dans *Le Seigneur des Anneaux* (2001), adapté du roman de Tolkien (1954), Peter Jackson met en scène la communauté de l'anneau. Frodon et ses huit compagnons se lancent dans un périple pour détruire l'anneau qui permettrait au seigneur Sauron de recouvrer sa puissance maléfique. Dans la Fantasy, le regroupement d'individus autour d'un combat pour le bien ou le mal est un thème récurrent. Le succès de ce genre résulte de l'articulation entre l'individu et la communauté. D'une part, il offre l'image rassurante d'un collectif solidaire. D'autre part, il met en valeur des personnages susceptibles de produire l'identification ou, du moins, de susciter la sympathie parce qu'ils se démarquent du groupe : Frodon Sacquet, Gandalf ou Aragorn sont autant de figures singulières auxquelles le lecteur ou le spectateur peuvent s'attacher. Cette double facette montre que l'articulation entre les deux termes n'est pas aussi évidente que pourrait le laisser penser le « et » qui les coordonne dans l'intitulé du programme. Pris isolément, les termes recouvrent des réalités complexes. Considérés ensemble, le lien entre les deux passe certes par l'implication et la concordance mais il est également traversé d'oppositions, de contradictions et de paradoxes. En témoignent les œuvres d'Eschyle, de Spinoza et de Wharton.

Histoire de deux notions complexes

Individu : naissance d'un concept absent jusqu'au XVI^e siècle

La notion d'individu telle que nous la connaissons de nos jours est absente des philosophies antique et médiévale. Le mot vient du latin « *individuum* », littéralement « ce qui ne peut être divisé. » Dans un premier temps, il n'est pas rapporté à l'homme mais à l'univers au sens d'atome. C'est dans cette acception que l'emploie notamment

Cicéron pour traduire le grec « atomon ». Dans la pensée philosophique grecque, – même si, depuis, la science a montré que cette assertion était fautive, – l’atome est conçu comme le plus petit élément stable de la matière dans l’univers. Il n’y a donc à l’origine aucun lien avec le sens d’être humain particulier, de personne.

Ce n’est qu’au ^{xvi}^e que le terme est employé pour désigner un être humain en rapport avec la collectivité dans laquelle il vit. Dans le contexte des guerres de Religion, plusieurs figures de penseurs comme Giordano Bruno (1548-1600) sont condamnées pour hérésie. Dès lors, émerge l’idée d’un sujet en dehors de la collectivité. Mais l’évolution connaît une étape décisive avec Spinoza (1632-1677), lui aussi victime d’une société exclusive. En prônant la liberté et la tolérance, il se place en marge, à une époque où la Hollande connaît de longues guerres de Religion qui ont donné naissance à l’État moderne des Pays-Bas. Ses écrits et notamment le *Traité théologico-politique* lui vaudront l’excommunication :

L’État le meilleur concède à l’individu la même liberté que nous fait voir que lui laissait la Foi.

Le philosophe axe sa réflexion sur l’individu au sein de la communauté politique. Il le nomme sujet, quand ce dernier accepte d’obéir à l’autorité assumant les responsabilités de la direction du groupe.

Dans l’histoire de la notion, il faut également citer Machiavel (1469-1527) qui met au cœur de sa réflexion la notion d’individualité. Dans *Le Prince*, essai destiné à instruire Laurent de Médicis (1532), il valorise le caractère exceptionnel de celui qui dirige. Il définit le prince comme le seul à pouvoir gouverner, organiser et gérer les relations de la cité. Dans « Individu et communauté dans les philosophies occidentales de la Révolution », Paolo Quintili a montré comment la réception positive de l’œuvre de Machiavel au ^{xviii}^e a fait émerger la notion de sujet au sein du peuple. Les hommes des Lumières effectueront une lecture orientée de ce précis de politique en déplaçant la notion d’individu du côté du peuple, vu comme un individu collectif. Parmi eux figure Diderot. Son matérialisme lui fait envisager l’individu comme la plus petite partie de la société, masse complexe en mouvement, dont il subit les dynamiques contraignantes aussi bien qu’émancipatrices. Dans *Le Rêve de d’Alembert*, le philosophe s’interroge sur la constitution de l’individu comme construction physique et comme résultat d’un

processus psychique. C'est à partir de ces différentes perspectives que le concept d'individu devient le moyen d'envisager l'homme dans sa singularité.

Individu, sujet, personne

L'individu est de nos jours le terme qui désigne l'être humain en ce qui le distingue d'un autre. Mais il faut également le définir en relation avec des notions connexes comme le fait G. Berger (1896-1960), dans *Caractère et personnalité* (1954) :

J'étudiais des *individus*, je sais maintenant qu'ils ne sont tels que par les *sujets transcendants* qui s'y expriment. Cela leur confère une dignité particulière que j'exprime en disant que ce sont des *personnes*. Ces trois notions correspondent à des domaines différents : la première ressortit à la psychologie, la seconde à la métaphysique, la dernière à la morale. Il faut à la fois se garder de les confondre et apercevoir pourtant comment elles se relient l'une à l'autre.

Ce philosophe opère une distinction suivant différents champs disciplinaires. Pour lui, l'individu doit être considéré sous l'angle de la *psyché* (l'âme en grec) que traduisent ses sentiments et ses comportements. En revanche, le sujet doit être appréhendé sous l'angle de la métaphysique, c'est-à-dire sous l'angle de la recherche des causes et des principes premiers. Il se réfère ainsi au *Discours de la méthode* (1637). Dans cet ouvrage, Descartes (1596-1650) formule l'idée d'un sujet, c'est-à-dire d'une entité immatérielle à l'origine de la pensée. Selon le philosophe et mathématicien, on peut douter de tout, sauf du fait que l'on pense. C'est en faisant l'expérience de sa pensée que le sujet peut éprouver son existence et ainsi assurer son libre-arbitre. Le sujet est donc celui qui s'affirme par sa pensée et ses actes.

G. Berger distingue l'individu et le sujet de la personne, appréhendée comme entité qui oriente ses actions en fonction du bien et du mal. Il faut cependant revenir sur l'origine du mot « personne » pour mieux comprendre ces distinctions. De fait, dans l'Antiquité grecque, le terme renvoie d'abord au masque porté par l'acteur, d'où le sens aussi de « face » à l'époque chrétienne. Il est ensuite utilisé pour désigner l'acteur et son rôle. « Persona » est ainsi à l'origine de deux mots distincts : le personnage, en tant qu'être fictif, et la personne, l'individu humain doté d'une conscience morale de son existence.

Individu, individualisme

Le concept d'individu s'est donc progressivement imposé. Il est au cœur des réflexions de l'époque moderne. À partir du XIX^e siècle apparaît la notion d'individualisme qui place l'individu au-dessus de tout et le considère comme valeur suprême. En sociologie, il s'agit d'une doctrine qui s'intéresse à ses droits et à ses devoirs, considérant que l'État et la collectivité n'ont d'intérêt que dans la mesure où ils œuvrent à l'accroissement du bien individuel. Dans le domaine politique, c'est un idéal qui privilégie l'initiative privée et réduit l'action de l'État à son minimum, pensée consécutive de la révolution industrielle. Si le terme est relativement neutre dans les recherches scientifiques, il peut prendre une connotation péjorative. Ainsi Tocqueville (1805-1859) met-il en garde contre les dangers de l'individualisme en démocratie :

L'individualisme est un sentiment réfléchi qui dispose chaque citoyen à s'isoler de la masse de ses semblables de telle sorte que, après s'être créé une petite société à son usage, il abandonne volontiers la grande société à elle-même. (*De la démocratie en Amérique*, 1835)

En l'occurrence, il s'agit de pointer les actions de l'individu quand elles sont uniquement orientées suivant l'intérêt personnel, au mépris de toute solidarité et de tout altruisme. Ces deux approches, positive et négative, ont donné lieu à de nombreuses polémiques. À la fin du XX^e siècle, des philosophes comme Raymond Boudon ont défendu la liberté individuelle contre le déterminisme social.

On est donc passé d'un impensé de la philosophie de l'Antiquité à une omniprésence du concept à l'époque contemporaine. Cependant, le terme d'individu reste complexe dans la mesure où il fait l'objet de nombreuses interprétations et où il recouvre des approches disciplinaires très variées : de la biologie à la psychologie en passant par la philosophie.

Famille, communauté, société

La notion de communauté est tout aussi polysémique et connotée et ce d'autant plus qu'elle est mobilisée dans des contextes extrêmement variés. « Communauté » est le nom qui désigne ce qui est commun, soit en parlant des objets, soit en parlant des personnes. Même si nous privilégierons la seconde perspective, il n'en demeure pas moins que la communauté des êtres humains a partie liée avec la communauté des biens. En effet, cette appellation recouvre un

groupe d'individus qui s'associent autour de considérations morales, politiques, économiques ou sociales. Par conséquent, le terme est souvent précisé par des adjectifs qui circonscrivent le champ d'intérêt fédérant la collectivité considérée : communauté religieuse, nationale, linguistique, économique, etc.

Le collectif doit être envisagé à plusieurs échelles et dans une perspective diachronique. De la famille vue comme tribu ou clan aux sociétés modernes contemporaines, la notion a largement évolué. Les penseurs considèrent généralement la communauté comme antérieure à la société. Parmi eux figure le philosophe allemand F. Tönnies (1855-1936). En 1887, il publie son ouvrage *Gemeinschaft und Gesellschaft* qui distingue et définit les deux formes de socialisation. D'une part, la communauté (*Gemeinschaft*) repose sur une cohésion affective en fonction de la proximité ethnique, géographique et morale de ses membres qui dépendent entièrement du groupe. D'autre part, la société (*Gesellschaft*) apparaît comme le fruit de l'agrégation des individus qui se réunissent dans un but utilitaire. Cette structure est mise au service d'une maximisation des intérêts communs.

Les travaux de Durkheim (1857-1918) prolongent cette réflexion. Considéré comme l'un des pères de la sociologie moderne, l'auteur étudie l'évolution des modes de socialisation, notamment dans *De la division du travail social* (1893). Dans les sociétés traditionnelles, les individus sont involontairement solidaires par leur proximité et leurs ressemblances. Avec la révolution industrielle, la communauté se transforme en une société dans laquelle les rôles des individus sont définis par la division du travail. À l'image des organes d'un corps, les individus sont reliés entre eux par leur dépendance mutuelle et réciproque. C'est pour cette raison que Durkheim parle de « solidarité mécanique » dans les communautés et de « solidarité organique » dans les sociétés. Contrairement à son contemporain, Simmel (1858-1918) n'oppose pas les deux. Le philosophe allemand envisage les dynamiques qui informent la communauté et la société dans leurs relations. Selon lui, la société est constituée d'une multiplicité d'interactions entre les individus et les « formes » (division du travail, association politique, État, etc.) qui leur permettent de s'exprimer. Dans *Les penseurs de la société* (2015), Xavier Molénat formule ainsi la théorie de Simmel :

Porteurs d'intérêts, de désirs, de pulsions, les individus ne cessent de se lier et de se délier dans des formes d'association qui se cristallisent et se perpétuent au-delà des relations qui leur ont donné naissance.

Il faut également mentionner le fait que, pour Simmel, la société est une configuration ambivalente dont les associations fonctionnent de manière dialectique : elle les pousse à la fois à la cohésion et à la dispersion. Quant à Max Weber (1864-1920), il définit les sociétés modernes par la rationalisation de la vie sociale. En d'autres termes, ces dernières s'organisent suivant des principes qui visent l'efficacité de l'action, que les individus agissent pour des intérêts matériels ou symboliques. De la communauté à la société, les hommes se regroupent et interagissent selon des motifs variés et ces groupements apparaissent comme des réalités plurielles et ambiguës.

Un concept controversé

Le concept de communauté est sujet à polémiques et controverses. Malgré son omniprésence, la notion et le mot peuvent avoir une connotation extrêmement péjorative. Ce rejet s'explique par des facteurs historiques. Au moment de la Révolution française, la communauté est considérée comme une forme de corporatisme qui entrave la constitution de la République autour des valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. La loi Le Chapelier (1791) permet de comprendre cette distance critique :

Il n'y a plus de corporations dans l'État ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation.

La communauté constituerait un obstacle entre l'individu et le bien commun représenté par l'État. L'acception péjorative du terme résulte également de son association fréquente avec l'adjectif « religieux ». En 1905, la loi de séparation entre l'Église et l'État jette le discrédit sur les communautés religieuses opposées à la laïcité en France. Liée à la religion, la communauté est toujours de nos jours soupçonnée de nuire aux principes de l'État français.

Enfin, cette image négative résulte du souvenir d'une période historique sombre. De 1940 à 1944, le régime de Vichy a gouverné la France sous l'occupation nazie. En 1941, dans *Principes de la communauté*, Pétain en définit les principes suivant la devise : « Travail, famille, patrie », qui vient se substituer à celle de « liberté, égalité, fraternité ». Il définit l'individu en fonction des groupes qui l'entourent à savoir les cercles familial, professionnel et national. La notion de communauté est au centre de la « Révolution nationale » prônée par le régime pour justifier la collaboration.

Communautarisme, sectarisme

Dès lors, le terme est attaché à une vision négative qui assimile la communauté à une forme de sectarisme et de séparatisme. Jusqu'au XVIII^e, sous la plume de Spinoza ou de Montesquieu, la secte désigne de manière relativement neutre un groupe de personnes qui suivent une doctrine religieuse distincte de la Religion dominante. À l'époque de la Réforme, le mot est appliqué aux protestants dont les opinions théologiques s'opposent à celles de l'Église catholique. Son emploi est resté pendant longtemps littéraire jusqu'au XX^e siècle où il prend une forte coloration péjorative. De nos jours, la secte désigne une communauté fermée qui exerce une forte influence sur ses adeptes.

Dans la société contemporaine, ces notions sont sources de polémiques parce qu'elles touchent à des considérations idéologiques et politiques. Ainsi le communautarisme est-il associé à la notion d'indépendantisme ou de séparatisme. Après la décolonisation, on parle d'États indépendants et souverains. Mais on parle actuellement aussi de mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie pour les groupes qui revendiquent l'indépendance de la région et de ses habitants par rapport à la France. Quant au séparatisme, il attribue à un groupe humain uni par des liens géographiques, ethniques, culturels et religieux la volonté de se détacher de l'État dont il fait partie. Par exemple, le Pays basque a longtemps revendiqué son identité par opposition aux états français et espagnol. Suivant les points de vue, on parle d'indépendantisme ou de séparatisme basque. Dans la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021, dite « loi séparatisme », il existe un « délit de séparatisme » qui vise à « protéger les élus et agents publics contre les menaces ou violences pour obtenir une exemption ou une application différenciée des règles du service public. » D'après le législateur, ce texte vise à conforter le respect des principes de la République française. Les dérivés du mot « communauté » témoignent du caractère sensible de la notion et de la hiérarchisation des collectivités. Dans ces emplois, la communauté est vue comme un groupe exclusif et clos sur lui-même.

Association, mutualisation, co-gestion

À ces approches négatives s'opposent des emplois valorisants du terme. En effet, le groupe peut être envisagé dans une logique qui place la solidarité et l'horizontalité au cœur du projet collectif. Dans

Gargantua, Rabelais imagine l'abbaye de Thélème dont la devise est « Fais ce que tu voudras ». Cette utopie prend le contrepied de la logique exclusive des communautés religieuses contemporaines de l'auteur : elle est mixte et chacun œuvre pour le bonheur de tous. Dans la loi de 1901, « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » Contrairement à la communauté qui intègre les individus indépendamment de leur volonté, les coopérations diverses émanent de la volonté des personnes de se regrouper autour d'un projet commun. À partir du XIX^e, en France, se multiplient les caisses de secours mutuels, promues par Napoléon III et qui fonderont après la seconde guerre mondiale le système actuel. En Irlande, des personnes se sont regroupées en co-gestion pour sauver les pubs historiques de l'emprise des multinationales franchisées. Tous ses membres ont la responsabilité économique et juridique pour faire vivre ces lieux. On le voit, la notion de communauté recouvre des réalités extrêmement variées en fonction des facteurs de regroupements (géographique, culturel, économique, spirituel), de son rapport avec les autres groupes et de la taille du groupe.

Une communauté, des communautés

Ces ambiguïtés traversent la plupart des expressions qui servent à désigner les groupes humains. Les congrégations, compagnies et autres associations sont à la fois inclusives et exclusives et comportent toujours une limite. Par exemple, les phalanstères imaginés par Charles Fourier (1772-1837) ont certes connu quelques réalisations mais l'idéal d'un regroupement humain harmonieux autour de l'outil de travail est resté inachevé. Les Kibboutz, conçus à l'origine comme des villages collectivistes et révolutionnaires ont perdu cette vocation à la fin du XX^e pour suivre une logique libérale. Ces communautés agricoles de l'état Israël ont été à l'origine créées pour promouvoir l'égalité des droits et la démocratie.

La notion de communauté oscille sans cesse entre unité et dispersion voire dissension. En témoignent les nombreuses expressions qui renvoient à ces formations dans le monde contemporain. Par exemple, l'Union européenne est née de considérations politiques (la nécessité de faire la paix en Europe), s'est construite autour d'intérêts